Publié le : 28/05/2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_101-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

Date de convocation : 15 mai 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 28 mai 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 21 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Laurence FIESCHI-MÈGE, Stéphanie FLEGEAU, Jacky GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Matthieu MOISAN, Arnaud REVAULT, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Mesdames et messieurs Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Chantal TARDY donne procuration à Madame Stéphanie FLEGEAU
Madame Mauricette DIRR donne procuration à Madame Natacha CARRO
Monsieur Alexis POIDEVIN donne procuration à Madame Gwénaëlle AOUTIN
Monsieur Denis KEURMEUR donne procuration à Monsieur David AILLET

Secrétaire de séance : Matthieu MOISAN

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260521-DE_2026_101-DE

CM 21.05.2026	Demande de subvention « Fonds vert – recyclage foncier » pour la démolition de la gendarmerie et validation du plan de financement	**Délibération n°2026-101**

Rapporteur : Adeline BRIVE

La commune de Jugon-les-Lacs porte un projet d'aménagement en renouvellement urbain dans son centre-bourg : « l'îlot de l'ancienne gendarmerie ». L'emprise foncière du projet se compose d'un ensemble de parcelles et de biens immobiliers (une ancienne gendarmerie et deux maisons). Ceux-ci ont été acquis au fil du temps par la collectivité et par l'EPF, qui sont liés par une convention opérationnelle d'actions foncières. Le projet doit aboutir à la construction de nouveaux logements, ainsi qu'à la création d'un parc urbain. Des travaux de déconstruction doivent désormais être entrepris afin de viabiliser le terrain, et permettre la réalisation à terme de ces nouveaux aménagements.

A travers ce projet, la commune agit pour le développement de l'offre de logements dans sa centralité, dans une démarche de sobriété foncière. A ce titre, la commune souhaite solliciter l'aide « Fonds vert – recyclage foncier » de l'Etat. Cette demande d'aide s'inscrit dans le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		**Recettes**	
Acquisitions	485 482 €	Banque des territoires	20 602 €
Etudes	72 894 €	Minoration foncière EPF	56 100 €
Travaux	426 200 €	Fonds vert	361 093 €
Autre	197 280 €	Autofinancement	744 061 €
Total	**1 181 856 €**		**1 181 856 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (23 voix)

Décide,

- **De valider le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention « Fonds vert – recyclage foncier » auprès de l'Etat pour un montant de 361 093 € dans le cadre de l'opération « îlot de la gendarmerie ».**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS (22)
Côtes-d'Armor

Le Maire

Gwénaëlle AOUTIN